

C. Cote de rendement – formation hors Québec

Introduction

Le candidat qui a réussi les études préalables à l'admission au programme de son choix et qui, le cas échéant, satisfait aux autres exigences d'admission, y est admis. Il y a cependant deux exceptions à ce principe général.

Seuil d'admission

Pour être admis dans certains programmes, le candidat doit avoir réussi ses études antérieures avec une cote de rendement minimale.

Contingentement

Des contraintes diverses liées au personnel, aux espaces ou à l'équipement disponibles, le nombre important de candidats ou des directives gouvernementales peuvent obliger l'Université à limiter l'admission dans une soixantaine programmes.

Dans ces cas, l'Université procède à une sélection sur dossier.

La cote de rendement

La cote de rendement, collégial ou universitaire, est un outil utilisé par l'Université pour permettre la comparaison des résultats scolaires des candidats attestant d'une **formation acquise au Québec**.

Lorsque requis, l'Université calcule également une cote de rendement pour les candidats attestant d'une **formation acquise hors Québec**.

Formation hors Québec

Conversion des résultats

Les résultats dont il est tenu compte pour calculer la cote sont

- soit les résultats aux examens de fins d'études préuniversitaires (par exemple pour les titulaires du Baccalauréat français)
- soit les résultats des deux dernières années d'études préuniversitaires générales ou techniques
- soit la moyenne des résultats aux études universitaires
- soit une combinaison des résultats aux études préuniversitaires et universitaires.

La conversion des notes selon un simple calcul mathématique ($12/20 = 60\%$) ne peut rendre justice à tous les candidats.

En conséquence, aux fins de la conversion, l'Université utilise les informations qu'elle a colligées sur les pratiques de notation des différents systèmes d'éducation (référentiel) et sur les informations rendues disponibles par différents organismes oeuvrant en éducation internationale.

Les résultats exprimés selon divers systèmes de notation sont donc évalués en tenant compte de leur référentiel et convertis dans une échelle de notation compatible avec celles des collèges et des universités du Québec. Le cas échéant, les notes converties pourront être exprimées en cote de rendement.

Les candidats peuvent être assurés que l'Université utilise tous les outils disponibles pour traiter avec équité tous les candidats quel que soit le système d'éducation dans lequel ils ont reçu leur formation.